

## Traitement de texte et activités de lecture en latin

*Sophie Van Esch*

L'utilisation d'un simple traitement de texte me paraît présenter quelques avantages en cours de latin :

- celui de varier le support de travail traditionnel : l'ordinateur est indéniablement un outil qui motive nos élèves ;
- celui de leur proposer une activité en salle informatique qui soit autre chose qu'une recherche documentaire sur Internet - loin, d'après moi, d'être toujours satisfaisante, mais surtout à la marge du travail de réflexion sur la langue qui est le cœur de notre enseignement ;
- celui de donner à certains élèves, qui ont du mal à appréhender les textes, la possibilité de les manipuler et le sentiment d'avoir une réelle action sur eux. On observe ainsi tel élève, d'ordinaire très passif devant le texte et dans les activités orales visant à préparer une lecture ou une traduction, se mettre à faire un vrai travail face à l'ordinateur : il essaye, corrige, tout en conservant un document lisible et esthétique, ce qui semble très important pour l'évaluation qu'il fait de son travail, et ce qui l'est effectivement pour l'objectif premier de ce genre d'activité, qui est de faciliter l'accès au texte.

L'exemple d'activité qui suit n'a pour objectif que de préparer à la lecture d'un texte et n'a de sens que si elle est reprise avec l'ensemble du groupe (avec video-projecteur, retro ou documents imprimés sur papier) : il est bien entendu en effet que l'ordinateur n'enseigne pas les stratégies nécessaires pour résoudre les problèmes que pose le texte, et que ce sont bien les échanges humains qui aident à l'enrichissement de ces stratégies.

### Un exemple de séance informatique

La séance a été proposée à des élèves de 3°. Elle s'inscrivait dans le cadre d'une séquence organisée autour d'un groupement de textes tirés du livre VII de *La Guerre des Gaules* de César.

**Texte d'étude de la séance** : un extrait du chapitre 20, paragraphe 4 (suite du portrait de Vercingétorix.)

**Durée de la séance** : deux heures

**Objectifs de la séance** :

1°) préparer activement l'élève à une lecture juxtalinéaire du texte latin et de sa traduction de travail :

- en balisant les deux textes en parallèle grâce aux marquages typographiques ( gras/souligné/italique)

- en disposant les groupes de mots latins/français correspondant en regard, dans les deux colonnes d'un tableau.
- 2°) faire découvrir à l'élève la différence entre une « traduction de travail » et une « traduction littéraire » :
- dans leur rapport à la syntaxe du texte latin
  - dans leur rapport au sens du texte latin

**Organisation pratique de la séance :**

Le document servant de support aux activités a été réalisé à la maison ( chaque activité constitue un fichier distinct, parce que l'activité 2 part de la solution à l'activité 1, et l'activité 3 part de celle de l'activité 2), enregistré sur disquette, déposé dans ma zone personnelle sur le réseau HARP du collège, puis distribué comme devoir dans la zone personnelle de chaque élève : ces manipulations ont été faites le matin pour l'après-midi ( pour limiter les risques de surprise, en cas de problème technique...).

La salle compte suffisamment d'ordinateurs fixes pour que chacun de mes 18 élèves travaille sur une machine.

Il y a un Gaffiot sur une table, à leur disposition.

Les élèves impriment dès qu'ils estiment avoir terminé une activité : ils conserveront ainsi la trace écrite de leur travail dans leur classeur.

A la fin de la séance, ils m'envoient leurs travaux dans ma zone personnelle, je les enregistre sur disquette, et je regarde tout cela à la maison.

Le bilan de l'activité se fait l'heure suivante, à partir d'une solution proposée sur video-projecteur.

**Activité 1**

**1°) Relisez le texte de César.**

**2°) Lisez la « traduction de travail » du texte de César.**

**3°) Marquez le texte latin comme sa « traduction de travail », grâce aux fonctions « gras », « italique », « souligné ».**

**4°) Sous le texte, établissez une légende pour expliquer à quoi correspondent ces différents marquages.**

**5°) Imprimez votre travail.**

<p>Qua oblata potestate, omnibus his civitatibus obsides imperat, certum</p>	<p>Après que ce pouvoir lui fut offert, de tous ces Etats il <u>exige</u> des otages, il <u>ordonne</u></p>
--	---

<p>numerum militum ad se celeriter adduci jubet, armorum quantum quaeque civitas domi, quodque ante tempus efficiat, constituit; in primis equitatu studet. Summae diligentiae summam imperii severitatem addit; magnitudine supplicii dubitantes cogit: nam, majore commisso delicto, igni atque omnibus tormentis necat; levior de causa, auribus desectis aut singulis effosis oculis, domum remittit, ut sint reliquis documento et magnitudine poenae perterreant alios.</p>	<p>qu'un nombre déterminé de soldats lui soit rapidement amené, <u>fixe</u> la quantité d'armes que chaque Etat doit fabriquer et les délais de fabrication; il <u>s'occupe</u> en particulier de la cavalerie. A une extrême diligence, il <u>joint</u> une extrême sévérité de commandement; par la grandeur du supplice, il <u>contraint</u> les hésitants: <b>de fait</b>, <i>lorsqu'une faute lourde a été commise</i>, par le feu et toutes sortes de supplices, il <u>punit</u>; pour une faute plus légère, <i>après lui avoir fait couper les oreilles ou crever un œil</i>, il <u>renvoie</u> les coupables chez eux, <b>afin qu'ils soient</b> un exemple qui reste <b>et que</b>, grâce à la grandeur du châtement, ils <u>frappent</u> les autres de terreur.</p>
---	--

## Activité 2

1°) **Disposez le texte de César dans la colonne de gauche, de façon à faire correspondre les groupes de mots latins avec les groupes de mots français de la « traduction de travail ». Utilisez les fonctions « copier » « coller ».**

2°) **Avez-vous dû bouleverser l'ordre du texte latin ? Répondez à la question sous le tableau, en faisant une phrase.**

3°) **Imprimez votre travail.**

Texte latin	Traduction de travail
	<i>Après que ce pouvoir lui fut offert,</i>
	de tous ces Etats
	il <u>exige</u> des otages,
	il <u>ordonne</u> qu'un nombre déterminé de soldats lui soit rapidement amené,
	<u>fixe</u> la quantité d'armes que chaque Etat doit fabriquer et les délais de fabrication ;
	il <u>s'occupe</u> en particulier de la cavalerie.

	A une extrême diligence
	il <u>joint</u> une extrême sévérité de commandement ;
	par la grandeur du supplice,
	il <u>contraint</u> les hésitants :
	<b>de fait,</b>
	<i>lorsqu'une faute lourde a été commise,</i>
	par le feu et toutes sortes de supplices,
	il <u>punit</u> ;
	pour une faute plus légère,
	<i>après lui avoir fait couper les oreilles</i>
	<i>ou crever un œil,</i>
	il <u>renvoie</u> les coupables chez eux,
	<b>afin qu'ils soient</b> un exemple qui reste
	<b>et que</b> , grâce à la grandeur du châtement,
	ils <u>frappent</u> les autres de terreur.

### Activité 3

1°) Lisez la traduction d'Arlette et Philippe Pilet, à propos du même texte de César.

2°) Remplissez la colonne de droite avec le texte d'A. et P. Pilet, en respectant la disposition des \*cellules (= les cases du tableau). Utilisez les fonctions « copier » « coller ».

3°) Dans les colonnes du milieu et de droite, mettez en rouge les passages qui vous semblent présenter des différences importantes.

4°) Sous le tableau, expliquez en un paragraphe le but d'une traduction de travail et le but d'une traduction telle que celle d'A. et P. Pilet.

5°) Imprimez votre travail.

<p>Qua oblata potestate, omnibus his civitatibus obsides imperat, certum numerum militum ad se celeriter adduci jubet, armorum quantum quaeque civitas domi, quodque ante tempus efficiat, constituit; in primis equitatu studet. Summae diligentiae summam imperii severitatem addit; magnitudine supplicii dubitantes cogit: nam, majore commisso delicto, igni atque omnibus tormentis necat; levio de causa, auribus desectis aut singulis effosis oculis, domum remittit, ut sint reliquis documento et magnitudine poenae perterreant alios.</p>	<p><b>Détenant tous les pouvoirs, il en profite pour exiger des otages de tous ces peuples. Il impose le nombre d'hommes qui doivent lui être amenés dans les plus brefs délais; il définit la quantité d'armes que chaque cité doit fournir, en précisant une date limite pour la livraison. D'autre part, il organise la cavalerie et lui donne la priorité. Il veille à tout et fait montre d'une extrême sévérité; la rigueur de ses châtements a de quoi décider les plus réticents. Pour un délit grave, on vous envoie au bûcher après tous les supplices. Si la faute est bénigne, on s'en tire avec les oreilles en moins, ou un œil, avant d'être renvoyé à la maison pour servir d'exemple et répandre la crainte qu'inspire l'ampleur de la punition.</b></p> <p style="text-align: right;">A.- P. Pilet</p>
--	--

Texte latin	Traduction de travail	Traduction d'Arlette et Philippe Pilet
<i>Qua oblata potestate</i>	<i>Après que ce pouvoir lui fut offert,</i>	
omnibus his civitatibus	de tous ces Etats	
obsides <u>imperat</u> ,	il <u>exige</u> des otages,	
certum numerum militum ad se celeriter adduci <u>jubet</u> .	il <u>ordonne</u> qu'un nombre déterminé de soldats lui soit rapidement amené,	
armorum quantum quaeque civitas domi, quodque ante tempus efficiat, <u>constituit</u> ;	<u>fixe</u> la quantité d'armes que chaque Etat doit fabriquer et les délais de fabrication;	

in primis equitati <u>studet</u> .	il <u>s'occupe</u> en particulier de la cavalerie.	
Summae diligentiae	A une extrême diligence	
summam imperii severitatem <u>addit</u> ;	il <u>joint</u> une extrême sévérité de commandement ;	
magnitudine supplicii	par la grandeur du supplice,	
dubitantes <u>cogit</u> :	il <u>contraint</u> les hésitants :	
<b>nam,</b>	<b>de fait,</b>	
<i>majore comisso delicto</i>	<i>lorsqu'une faute lourde a été commise,</i>	
igni atque omnibus tormentis	par le feu et toutes sortes de supplices,	
<u>necat</u> ;	il <u>punit</u> ;	
leviore de causa,	pour une faute plus légère,	
<i>auribus desectis</i>	<i>après lui avoir fait couper les oreilles</i>	
<i>aut singulis effosis oculis</i>	<i>ou crever un œil,</i>	
domum <u>remittit</u> ,	il <u>renvoie</u> les coupables chez eux,	
<b>ut <u>sint</u></b> reliquis documento	<b>afin qu'ils <u>soient</u></b> un exemple qui reste	
et magnitudine poenae	<b>et que</b> , grâce à la grandeur du châtement,	
<u>perterrant</u> alios.	ils <u>frappent</u> les autres de terreur.	